

OPTIONS DE RÉCUPÉRATION

AOÛT 2019

Notre engagement

Groupe Lacasse s'engage à soutenir le développement durable et par le fait même à protéger l'environnement. Nous sommes constamment à la recherche de solutions innovatrices qui permettront à nos produits ainsi qu'à notre production de respecter nos valeurs environnementales, sociales et économiques. Cette démarche s'ajoute à notre objectif premier qui est d'offrir du mobilier de bureau de qualité irréprochable.

Des meubles durables

Chez Groupe Lacasse, nous construisons des meubles qui sont solides et qui dureront à travers le temps et un usage répété. À travers notre programme de Conception pour l'environnement, notre équipe s'assure de créer des produits de qualité supérieure tout en optimisant leur durée de vie. Nous offrons également la possibilité de remplacer certaines composantes ou pièces afin de prolonger l'utilisation du produit. C'est pourquoi nous avons adopté plusieurs pratiques afin de garantir un produit de qualité qui respecte l'environnement. Nous utilisons comme principale matière première des panneaux de l'assemblage et le démontage du produit prolongeant ainsi sa durée de vie. Dans l'objectif de réduire la quantité de matériaux qui pourraient se retrouver dans les sites d'enfouissement, nous favorisons l'énergie par cogénération et recyclons le PVC, le métal et l'aluminium.

Des options s'offrent également au client souhaitant récupérer un produit.

Options de récupération

Remettre à neuf - Il est facile de remplacer certaines composantes ou d'intégrer de nouveaux produits (panneaux, etc.), ou même de remplacer certaines composantes. Une gamme d'options s'offre à petit prix tout en conservant la qualité Groupe Lacasse.

Réutiliser - La modularité de nos meubles favorise la réutilisation des composantes dans le cas d'un réaménagement de plancher ou d'un déménagement. De la sorte, il est plus facile d'adapter nos produits à vos environnements changeants. Nous encourageons également nos clients qui ont des meubles en bonne condition à faire un don à une organisation locale au lieu de s'en débarrasser.

Recycler - Les produits ne pouvant être remis à neuf ou réutilisés peuvent être recyclés à travers des centres de recyclages appropriés. Veuillez consulter votre municipalité pour en savoir plus.